

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 novembre 2023

**Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive***

**Déclaration du groupe UNSA**

Aujourd'hui, la fiabilisation d'une eau de qualité tant avant sa consommation que pour son assainissement, en toute saison, devient un sujet de préoccupation prégnant.

C'est dans cette perspective de montée assez inévitable du coût réel de l'eau sur son cycle de vie et de rattrapage du sous-investissement dans les réseaux, très bien expliquée dans cet avis, que la saisine de la ministre sur la tarification progressive de l'eau se contextualise.

Le cadre juridique existe déjà : loi LEMA, loi Brottes, loi Engagement proximité... à la fois permettant des expérimentations, tout en fixant un cadre que l'on peut réinterroger : coûts fixes plafonnés et le fameux « l'eau paie l'eau » mais je rajouterai aussi cette incongruité sectorielle ici le GI ne prend pas en charge la rénovation qui n'a pas de recette affectée. (1,1 Md€ de CA pour la Sade que Véolia vient de vendre au BTP NGE).

Cet avis pose un regard objectif sur une pertinence discutable d'une généralisation de la progressivité, du moins pour un objectif social et même sur le volet incitatif à plus de sobriété.

S'il semble indispensable de mettre en cohérence les incitations financières et les systèmes de distribution domestique et non domestique, il apparaît que les outils actuels sont assez faibles.

L'avis suggère que la tarification de l'eau n'est structurellement pas le levier idéal pour mener concomitamment une politique de développement d'une eau de qualité, sobriété des usages et compensation des inégalités sociales. L'avis indique des pistes de tarification à adapter selon ses objectifs territoriaux : tarification segmentée, saisonnière, forfaitaires, et plus encore de revoir à tous nos usages afin de revaloriser aussi symboliquement l'eau.

On peut aussi souligner qu'une solidarité entre acteurs mais aussi entre territoires nécessite d'envisager ce sujet, peut être au-delà des regroupements d'EPCI, à l'échelle des agences de l'eau mais aussi national et nous retrouvons là des questions de politiques de services publics.